

Projet de fermeture de l'Entreprise UAC - Motion du Conseil Municipal

M. LE MAIRE : J'ai reçu du groupe majoritaire, concernant la situation de l'Entreprise UAC, une motion dont lecture va vous être donnée.

M. LOYAT : Mes chers collègues, l'annonce de la fermeture de la coopérative UAC, les réactions des salariés face au plan social proposé et de manière plus large les difficultés subies par les producteurs de lait m'amènent, au nom du groupe majoritaire, à vous proposer la motion suivante : *«La coopérative l'Ermitage de Bulgnéville vient de racheter la coopérative franc-comtoise UAC et l'entreprise SCHNEITER de Clerval, créant le groupe Alliance. Un plan de restructuration a été présenté au personnel ; il prévoit de fermer le site de Besançon et de déplacer l'activité principalement sur les entreprises de Clerval, Guyans-Durnes et Bulgnéville. Le Conseil Municipal, inquiet de voir disparaître une des dernières entreprises agro-alimentaires de Besançon, demande instamment que dans le cadre de l'étude stratégique menée par le nouveau groupe créé, il soit tenu compte de la possibilité de maintenir cette activité sur le site de la Ville. Il demande aussi aux différents financeurs publics de cette étude de lier leur participation à l'examen de cette possibilité».*

M. LE MAIRE : Je pense que cela se passe de commentaires. C'est un soutien pour que le site de l'UAC soit maintenu à Besançon.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, cette motion aux termes desquels, pour ce qui me concerne, je souscris pleinement, m'amène à vous demander quelles initiatives la Municipalité a prises ces jours derniers ou la semaine dernière pour rencontrer l'intersyndicale que j'ai moi-même rencontrée samedi matin et pour rencontrer aussi la direction du groupe l'Ermitage. Comme vous le savez, deux accords ont été souscrits, l'un dans la nuit de vendredi à samedi et l'autre samedi en fin de matinée, qui ont d'ailleurs donné satisfaction, je dirais à court terme, aux salariés représentés par l'intersyndicale CFDT-CFTC mais qui ne résolvent pas le problème de fond que représente la quasi-certitude de la fermeture du site de l'UAC sur Velotte. Donc je voulais que vous nous fassiez le point si c'est possible sur les contacts pris ou pas pris.

M. LE MAIRE : Pris parce que nous sommes à Besançon et nous prenons tous les contacts nécessaires notamment par l'intermédiaire de l'Adjoint chargé des questions économiques, Claude JEANNEROT, qui va s'exprimer.

M. JEANNEROT : Nous suivons bien entendu pas à pas, jour par jour l'évolution de la situation dans cette entreprise. Nous avons pris naturellement les contacts qui s'imposaient tout en respectant, je le précise, depuis que le comité d'entreprise s'est réuni, la nécessaire négociation qui doit intervenir entre les partenaires sociaux de l'entreprise. Nous tentons de faciliter les choses à ce niveau-là mais je voudrais surtout indiquer que nous avons pris naturellement rendez-vous dans les prochains jours avec la direction d'UAC. Nous allons avec elle faire un point très précis sur l'état des négociations car effectivement nous y sommes au premier chef intéressés, mais surtout envisager les conditions dans lesquelles nous pourrions conserver à Besançon le maximum d'emplois. C'est bien entendu notre objectif premier, que reprend d'ailleurs à juste titre le texte de la motion qui vous est présentée.

M. DUVERGET : Je suis tout à fait d'accord pour souscrire à cette motion. Quand un emploi meurt à Besançon, il faut effectivement réagir et essayer de trouver la parade mais le rachat de cette entreprise pose un autre problème, c'est celui d'une véritable stratégie globale vis-à-vis de l'agro-alimentaire en Franche-Comté par rapport aux sollicitations de groupes extérieurs. Je crois que cela dépasse le simple règlement par les pouvoirs publics et la profession, dont j'ai rencontré des membres cette semaine, a une idée intéressante qui est de mettre en réserve un fonds d'intervention pour pouvoir effectivement agir lorsque les difficultés apparaissent dans des entreprises comme celle-ci et être présent au moment où il y a un rachat. Je crois que nous devons encourager une telle organisation de la profession et sensibiliser les différents acteurs de l'agro-alimentaire à cette stratégie.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Simplement pour répondre à M. DUVERGET que je suis ravie de l'entendre dire cela et que j'aurais beaucoup aimé qu'il me suive ainsi que M. JACQUEMIN lundi, lorsque j'ai proposé que la participation du Conseil Régional soit liée à une étude de possibilités -la motion est là-dessus très prudente- de maintien sur le site. Mais je suis ravie que vous nous suiviez aujourd'hui et je le dis très sincèrement.

M. VIALATTE : Je remercie M. JEANNEROT des informations qu'il nous a données mais je m'étonne, venant d'une Municipalité comme la vôtre qui se fait pourtant fierté de nouer le plus souvent possible des contacts avec les organisations syndicales, que samedi à midi aucun contact n'ait été pris par la Municipalité avec l'intersyndicale CFDT-CFTC. Aucun représentant de la Ville, élu de la majorité, n'avait à cette heure-là, alors qu'une première partie des négociations était déjà très largement engagée, pris contact avec l'intersyndicale. J'ai pris bonne note que M. JEANNEROT envisage des contacts avec la direction du groupe l'Ermitage, ce que je conçois fort bien. J'ai pris bonne note aussi de la précaution de langage qu'il a eue de dire qu'il ne voulait pas interférer (réactions) dans le dialogue entre les partenaires sociaux, mais puisque le sujet mérite quand même d'être souligné, j'observe simplement que cela n'avait pas été fait.

M. FOUSSERET : Heureusement qu'il est rentré pour nous le dire !

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur VIALATTE de cette déclaration.

M. JEANNEROT : Je ne veux pas engager de polémique sur ce dossier...

M. LE MAIRE : On ne va pas passer notre soirée à polémiquer avec quelqu'un qui est à 800 kilomètres d'ici, qui vient de temps à autre et qui veut donner des leçons à ceux qui sont sur le terrain tous les jours. Je n'accepte pas vos remarques à ce sujet, Monsieur VIALATTE (applaudissements). Expliquez-vous déjà avec votre Maire, il en a bien besoin ! Je n'ai pas de leçons à recevoir de vous.

M. VIALATTE : L'inverse est vrai (réactions).

M. JEANNEROT : J'étais précisément en train d'indiquer que je ne souhaitais engager aucune polémique. Je me tiendrai donc sur le terrain qui est le mien, à savoir celui du mandat qui m'a été confié en la matière. Je redis mais peut-être faut-il le préciser...

M. LE MAIRE : On n'a pas de compte à rendre à M. VIALATTE parce que tu as des contacts tel jour plutôt que tel autre. Monsieur VIALATTE, nous n'étions pas là samedi mais nous étions là bien avant parce que nous sommes là toute la semaine, figurez-vous. Je préviens l'opposition que je ne suis pas prêt ce soir à recevoir de leçons de ceux qui ne sont pas là tous les jours comme je le suis, comme le sont mes collègues adjoints pour régler tous les problèmes qui se posent aux Bisontins, je dis bien tous les problèmes ou tenter de régler ceux de l'UAC et les autres. Je doute que vous ayez la possibilité de régler tous les problèmes qui se posent dans la ville où vous êtes la plupart du temps ! Aussi, ne donnez pas de leçon aux autres !

Mme WEINMAN : Monsieur le Maire, je souhaitais vous demander d'autoriser deux de mes collègues de l'opposition municipale, Jean-Claude DUVERGET et Pascal BONNET à poser deux questions qui touchent à l'actualité bisontine récente.

M. LE MAIRE : Madame WEINMAN, le règlement de cette structure impose que les questions orales doivent être posées dans un certain délai. Vous ne l'avez pas fait en temps utile, je ne suis pas prêt ce soir à répondre à des questions qui seront posées sur l'actualité bisontine. Si vous avez l'occasion de faire un cavalier quelque part, faites-le mais je ne peux pas accepter en cet instant que deux de vos collègues posent des questions dites d'actualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette motion.

Visa préfectoral du 4 octobre 1996.